

L'intercommunalité ANNOT-ENTREVAUX

Son rôle et son avenir

L'avenir de notre territoire passe, sans aucun doute, par un élargissement de l'intercommunalité. Alors que le schéma de coopération intercommunale des Alpes-de-Haute-Provence a avalisé une fusion des Communautés de Communes du *Pays d'ENTREVAUX* et de *Terres de Lumière*, les communes et la Communauté de Communes du *Pays d'ENTREVAUX* ont toujours milité pour un élargissement vers les Alpes-Maritimes avec les Cantons de PUGET-THENIERS et GUILLAUMES.

La préfète a finalement renoncé à forcer la fusion, et nous nous trouvons dans une situation de statu quo, qui, pour autant, pas satisfaisante.

Notre projet

- Nous voulons donner la parole à la population pour qu'elle puisse enfin s'exprimer sur ce qu'elle estime être son bassin de vie.
- Si comme nous, elle estime que le bassin de vie des Annotains et des Entrevalais est intimement lié à celui de nos voisins immédiats des Alpes-Maritimes - comme le définissent la DATAR (en se basant sur l'offre de services) et l'ARS (en définissant la carte de santé) -, nous serons amenés à travailler avec les élus entrevalais sur un processus de fusion des deux Communautés de Communes du *pays d'ENTREVAUX* et de *Terres de Lumière*, avec la Communauté de Communes *Alpes d'Azur* réunissant les territoires de PUGET-THENIERS, GUILLAUMES, VILLARS-sur-Var et de l'ESTERON pour partie.
- En cas d'accord, nous demanderons, ensemble, que ce projet soit pris en compte dans les schémas de coopération intercommunale des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence, dont la révision doit intervenir dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux, soit entre mars 2014 et mars 2015.
- Dans cette grande intercommunalité de projet de près de 15 000 habitants (aujourd'hui 11 636 habitants (recensement 2010 de la population municipale), la gouvernance sera suffisamment large pour éviter toute querelle de clocher et permettre des travaux et des débats sereins, entièrement tournés vers l'intérêt général des populations. De surcroît, ce territoire disposera de moyens suffisants pour répondre aux besoins des habitants, tant pour les équipements, que pour les services publics, dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'emploi, du logement, sans oublier le cadre de vie et la préservation de l'environnement.